

Informations de base

2022/2524(RPS)

RPS - Actes d'exécution

Objection formulée conformément à l'article 112, paragraphes 2, du règlement intérieur: Maximales applicables aux résidus de flutianil présents dans ou sur certains produits

Subject

3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure caduque ou retirée

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
26/01/2022	Publication du document de base non-législatif	D076996/03	
16/02/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/03/2022	Résultat du vote au parlement		
26/03/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		